

Résolution des Commissions du personnel de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)

30.01.2023

L'indexation des salaires à seulement 1,4% prévue par le Conseil d'État représente une baisse des salaires réels. Une telle perte salariale est inacceptable pour l'ensemble du personnel de la santé parapublique vaudoise. Elle pèse d'autant plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille, ce d'autant plus que le personnel du parapublic est exclu de la « prime vie chère » octroyée à une partie du personnel de l'État.

Les commissions du personnel de la Fédération des hôpitaux vaudois demandent au Conseil d'État l'ouverture immédiate de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.

Sans réponse positive à cette demande, nous décidons de nous mobiliser le 31 janvier et d'inviter tou.te.s les salarié.e.s des hôpitaux vaudois à participer aux actions et manifestations organisées ce jour-là.

Les commissions du personnel des hôpitaux suivants ont adopté cette résolution :

Les Etablissements Hospitaliers du nord-vaudois (Chamblon, Orbe, St-Loup, Yverdon)

L'Hôpital de Lavaux

L'Hôpital inter-cantonal de la Broye (Payerne, Estavayer-le-lac)

L'Institution de Lavigny

Le Pôle Santé de la Vallée de Joux

L'Hôpital de Rive-Neuve

Le Réseau Santé du Balcon du Jura